

## Communication N° 10 - 2010 au Conseil communal

Séance du 19 mai 2010

### **Financement futur des lignes de bus régionales - Ouverture de la procédure de consultation le 14 avril 2010 - Réponse à la question de M. le Conseiller D. Margot**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite à la question de M. le Conseiller M. Margot lors de la séance du Conseil communal du 21 avril 2010 sur les menaces qui planent sur les lignes de bus régionales, et à la première réponse donnée par M. le Syndic Thonney, la Municipalité vous apporte les compléments d'information suivants:

La Confédération a fixé de nouvelles mesures d'économies dans le cadre de son Programme de consolidation 2011-2013, mis en consultation le 14 avril dernier. Concrètement, il s'agit pour l'Administration fédérale d'alléger ses finances de 1,5 milliard au minimum en 2011 (et jusqu'à 2 milliards les années suivantes) afin de respecter les directives du frein à l'endettement.

Dans le domaine du transport régional des voyageurs, la Confédération veut relever la demande minimale donnant droit à une indemnité de 32 à 100 personnes par jour et économiser ainsi 15 millions par année dès 2012.

160 lignes sur les 1'300 lignes indemnisées actuellement sont concernées. Pour le canton de Vaud, 26 lignes du trafic régional des voyageurs dont la demande minimale est inférieure à 100 personnes par jour se verraient retirer le soutien financier octroyé par la Confédération. La desserte de la commune de Pully n'est pas concernée par cette mesure.


Le projet soumis à consultation revêt un caractère de planification prévisionnelle. Le Conseil fédéral se prononcera définitivement dans le cadre de la mise au point du budget 2011. Les documents peuvent être consultés sur le site Internet du Département fédéral des finances (<http://www.efd.admin.ch> → Documentation → Consultations → Ouverture de la consultation concernant le programme de consolidation et le réexamen des tâches).

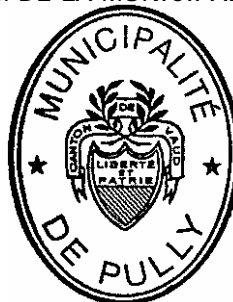
Le Grand Conseil Vaudois a traité le 9 mars 2010 - renvoi au Conseil d'Etat - la résolution Béatrice Métraux et consorts intitulée *Après les chevaux du haras d'Avenches, la Confédération s'attaque aux chevaux-moteurs : disparition de 27 lignes de car postal dans le canton de Vaud.*

En l'état des travaux, le canton de Vaud rejette en bloc la proposition de supprimer le soutien financier de la Confédération aux lignes du trafic régional de voyageurs dont la fréquentation est inférieure à 100 personnes. Cette position est partagée par plusieurs autres cantons au sein de la Conférence des directeurs cantonaux. Si cette mesure devait être acceptée par les Chambres - ce qui semble de prime abord peu probable - il s'ensuivrait pour le canton de Vaud un impact financier de CHF 1.5 millions environ.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
J.-F. Thonney



La secrétaire

  
C. Martin

Pully, le 28 avril 2010